



| Sport |

## La Seine-Maritime : un tremplin pour les sportifs

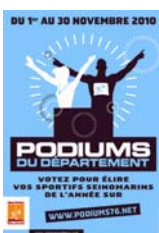
### Signature de la convention de partenariat entre le Département de Seine-Maritime et les Fédérations françaises de gymnastique, de judo, d'athlétisme, de natation et de boxe

Vendredi 17 décembre 2010 à 18h à l'Hôtel du Département, à Rouen.  
Suivie de la soirée podium sportifs seinomarins



**Opération « la Seine-Maritime, un tremplin pour les jeux ».** Didier Marie, Président du Département de Seine-Maritime a lancé, en janvier 2009, le projet de devenir la base arrière des Jeux Olympiques de Londres. Cette opération comporte une triple dimension : la solidarité vis-à-vis de pays rencontrant des difficultés quand à la préparation de leurs athlètes, l'implication historique de notre Département et enfin l'impact économique et touristique. Aujourd'hui, la Seine-Maritime devient l'unique centre d'entraînement solidaire pour des sportifs de pays émergents qui pourront s'entraîner en France dans des structures d'accueil adaptées et ouvertes aux autres délégations sportives.

La Seine-Maritime, « centre d'entraînement » pour les boursiers de Solidarité Olympique. En signant une convention de partenariat avec les Fédérations françaises de gymnastique, de judo, d'athlétisme, de natation et de boxe, le Département se positionne aujourd'hui comme centre d'entraînement et devient la seule structure en France accueillant les boursiers olympiques. Attaché aux valeurs de Sport Solidaire, le Département a en effet proposé au Comité International Olympique (CIO) et plus particulièrement à la Solidarité Olympique d'accueillir exclusivement des athlètes de pays émergents. Pendant un an et demi, ces sportifs internationaux, boursiers, originaires de pays émergents - pourront se préparer à la qualification pour les JO de Londres 2012.



**Podiums sportif du Département.** Du 1<sup>er</sup> au 30 novembre dernier, les seinomarins ont voté par Internet pour désigner les 5 meilleurs athlètes (individuels) et les 5 meilleures équipes de Seine-Maritime de l'année.

Pour être éligible à ce dispositif, il convenait de répondre à certains critères. Seuls sont récompensés les athlètes des catégories minimales à senior ayant figuré dans les 3 premières places (podium) d'un championnat de France, d'Europe, international ou sélectionné en équipe Nationale. Ils doivent également être licenciés dans une association sportive dont le siège social se

situe dans le département, affiliée à une fédération sportive agréée par le Ministère de la Santé et des Sports à l'exclusion des fédérations affinitaires, scolaires et universitaires.

**Pour cette saison 2009-2010, 184 athlètes individuels et 54 équipes ont été récompensés.**

**Plus de sport en Seine-Maritime.** Le Département fait bouger la Seine-Maritime en rendant le sport accessible à tous : en encourageant la pratique du sport avec le Pass'sport 76, en développant des sports de pleine nature, en organisant des initiations sportives gratuites pour tous, en renouvelant l'opération « Tous au Match » à 3€, en apportant une aide financière aux clubs phares, en pilotant de grands aménagements sportifs, etc.

#### CONTACT PRESSE

Attachée de presse : Camille Delamare | port. : 06 74 35 26 07 | camille.delamare@cg76.fr

Directeur de la Communication : Pierre Bouho | port. : 06 80 58 59 68 | pierre.bouho@cg76.fr

www.seinemaritime.net